

N° 6289

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2010-2011

PROPOSITION DE MODIFICATION

des articles 16 et 86 du Règlement de la Chambre des Députés

* * *

*Dépôt (MM. François Bausch, Xavier Bettel, Lucien Lux,
Laurent Mosar, Lucien Thiel) 26.5.2011*

*

TEXTE DE LA PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES

Art. I.– A l'article 16 il est ajouté un alinéa 5 nouveau, libellé comme suit:

„Les aides financières accordées aux groupes politiques sont destinées exclusivement à couvrir les dépenses ayant trait aux activités parlementaires et ne peuvent être utilisées pour couvrir les dépenses produites par les partis politiques.“

Art. II.– A l'article 86 il est ajouté un alinéa 3 nouveau et un alinéa 4 nouveau, libellés comme suit:

„En cas de renvoi à une des instances précitées les motions doivent être mises à l'ordre du jour d'une séance publique endéans les trois mois.

Lorsqu'une motion ou une résolution est renvoyée à plusieurs commissions il y a lieu de désigner une commission qui assurera le suivi administratif.“

François BAUSCH
Xavier BETTEL
Lucien LUX
Laurent MOSAR
Lucien THIEL

